

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| <b>Herausgeber:</b> | Société fribourgeoise d'éducation   |
| <b>Band:</b>        | 40 (1911)   |
| <b>Heft:</b>        | 14  |
| <b>Rubrik:</b>      | Avis  |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et le Dr Bäbler, tous trois professeurs à l'Ecole cantonale de Zurich, ont été appelés à former un comité provisoire et présenteront un projet de statuts à la prochaine assemblée, qui aura lieu à Zurich en octobre, lors des cours de vacances de la Société des professeurs de gymnase, à laquelle la nouvelle société désire se rattacher. Un grand nombre de questions ont été soulevées : nombre d'heures à consacrer à la géographie dans les écoles moyennes, attitude à prendre vis-à-vis du programme de la maturité fédérale; etc. Leur examen très rapide a montré que l'entente entre les maîtres de géographie ne serait pas difficile à obtenir.



## AVIS

---

### Caisse de retraite du corps enseignant.

Les membres de la Caisse de retraite sont informés que le Conseil d'Etat a fixé à *40 fr.* la cotisation à payer pour l'année 1911.

En conséquence, les sociétaires qui doivent la cotisation pour 1911 sont invités à la verser, *d'ici au 15 août prochain*, entre les mains du caissier, M. Lanthmann, instituteur, à Neirivue.

Passé ce délai, les cotisations impayées seront prises en remboursement aux frais des intéressés. Les membres qui refuseraient la carte de remboursement, sans motifs valables, seront dénoncés à leurs communes, à teneur de l'art. 60 du règlement de la Caisse.

La Tour-de-Peilz, le 22 juillet 1911.

PAR ORDRE DU COMITÉ :

*Le Secrétaire : H. GUILLOD.*

